

REGLEMENT INTERIEUR DES ACHATS

**Charte approuvée par décision de l'Assemblée générale
ordinaire des associés du 12 Avril 2013**

Sommaire

| | |
|---|----------|
| AVERTISSEMENT : | 2 |
| OBJET DE LA CHARTE | 2 |
| LES BESOINS DE RHIZOBIOME | 3 |
| LES REGLES D'ACHAT | 3 |
| Les seuils et procédures | 3 |
| Mises en œuvre | 4 |
| L'autorité qui décide des achats | 6 |
| ANNEXES | 7 |

AVERTISSEMENT :

Rhizobiôme est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, créée en décembre 2006, et ayant pour objet la préservation du patrimoine naturel. Cette structure réunit en son sein des propriétaires de sites, en particulier de zones humides, et des professionnels de la protection de la nature. Rhizobiôme assume des missions de médiation entre des organes publics portant des politiques publiques de préservation du patrimoine naturel (Etat, collectivités territoriales, Agences de l'eau...), et des propriétaires privés de sites sur lesquels est présent un patrimoine naturel d'intérêt général. La mise en œuvre des politiques publiques de préservation du patrimoine ne peut se faire efficacement sans l'aval des propriétaires de sites sur lesquels le patrimoine est présent.

Rhizobiôme est une SCIC à responsabilité limitée (SARL), à capital variable et à but non lucratif (cf article 35 des statuts). Tous les bénéfices réalisés sont statutairement mis en réserves impartageables. Elle inscrit son action dans les valeurs de l'Economie social et solidaire, et veille à ce que l'argent public soit efficacement destiné à des missions d'utilité sociale.

Les spécificités des missions de Rhizobiôme :

- une mission de médiation environnementale basée sur les valeurs de la coopération et de l'utilité sociale de la démarche
- un territoire d'action limité au sud du Massif central
- une implication territoriale forte pour mobiliser les acteurs de proximité des sites à préserver
- une action sur le long terme qui va au-delà des limites des programmes financiers

Les missions rendues par Rhizobiôme sont financées à plus de 50% sur fonds publics, via des subventions, d'où la mise en place du présent règlement d'achat, conformément aux obligations de l'ordonnance de 2005.

OBJET DE LA CHARTE

Par cette présente charte Rhizobiôme expose en termes généraux les principes qui déterminent ses achats de fournitures, de services et de travaux. C'est un document volontaire et non contractuel. Les prescriptions contractuelles procédant de ces principes sont fixées à l'occasion de chaque marché en tenant compte de sa spécificité.

Les principes retenus par cette charte s'inscrivent dans le cadre réglementaire autorisé et s'interdisent tout effet discriminatoire à l'égard des opérateurs économiques.

3 principes fondamentaux :

- Liberté d'accès pour les entreprises à l'information de mise en concurrence pour les achats
- Egalité de traitement des offres, sur la base de critères d'évaluation clairement définis
- Transparence : information des entreprises non retenues sur les motifs de rejet de leurs offres.

EXCEPTION A LA PRESENTE CHARTE

Certains achats sortent du champ de la présente charte. Ils concernent les relations de partenariat privilégié avec certains acteurs historiques et sont régis par une convention cadre spécifique adoptée en Assemblée Générale des Associés. Ce document est situé en annexe mais reste non publiable.

LES BESOINS DE RHIZOBIOME

Les besoins de Rhizobiôme en matière d'achat sont de plusieurs ordres :

- besoins courant d'administration de la structure (papeterie, télécommunication, déplacement, missions....)
- besoins de prestations intellectuelles et de médiation technique pour la mise en œuvre des programmes de préservation du patrimoine naturel
- besoins de prestations de communication, et d'organisation d'événements

Les contraintes de Rhizobiôme en matière d'achat :

| Pour les besoins de : | Contraintes | Commentaire |
|--|---|--|
| Administration courante de la structure | Néant | |
| prestations intellectuelles et de médiation technique pour la mise en œuvre des programmes de préservation du patrimoine naturel | <ul style="list-style-type: none"> - ancrage territorial - relation de confiance et de proximité avec les « bénéficiaires » des missions de conseil - connaissance du porte feuille bénéficiaires - suivi dans le temps | La mission de médiation environnementale demande la construction d'une relation de confiance qui s'inscrit dans le temps. On est sur du long terme, d'où la nécessité de la proximité et de la connaissance du « portefeuille » des bénéficiaires. |
| prestations de communication, et d'organisation d'événements | <ul style="list-style-type: none"> - continuité, mémoire d'un esprit, d'un univers - capacité à fonctionner avec d'autres acteurs sur les événements | Rhizobiôme assure la coordination d'un ensemble d'intervenants communication, en particulier pour les grands événements, d'où l'importance de trouver des prestataires capables de fonctionner ensemble, dans l'esprit de Rhizobiôme. |

LES REGLES D'ACHAT

LES SEUILS ET PROCEDURES

| | Nature de l'achat | Procédure | Seuil |
|---|---|--|-----------------|
| A | Achats courants (type « achat en grande surface ou autres commerces non spécialisés »), petites réceptions Petits achats spécialisés, y compris services | achat en commerce de proximité | < ou = 2 500 € |
| B | Achats de faible montant (tout type de fourniture, service ou travaux) | Devis | < ou = 15 000 € |
| C | Achats de montants importants | Procédure de mise en concurrence , évaluation argumentée des offres | > 15 000 € |
| D | Achats de montants importants | Procédure de mise en concurrence , évaluation argumentée des offres | > 90 000 € |

MISES EN ŒUVRE

| Nature de l'achat | Procédure | Publicité |
|-------------------|---|---|
| A | achat en commerce de proximité | achat en commerce de proximité |
| B | Rédaction d'un cahier des charges succinct et consultation de 3 entreprises a minima Elaboration d'une fiche de critères de sélection Elaboration d'un système de notation Elaboration d'une grille comparative des offres | Demande de devis par mail à au moins 3 entreprises |
| C | Rédaction d'un Dossier de Consultation d'Entreprises contenant : <ul style="list-style-type: none"> - un cahier des charges techniques - un règlement de consultation - un bordereau de prix Elaboration d'une fiche de critères de sélection Elaboration d'un système de notation Elaboration d'une grille comparative des offres Respect des exigences des financeurs en matière de plafonds tarifaires Fourniture du DCE sur demande des candidats La remise des offres des candidats se fera par voie postale ou par voie dématérialisée sur une plate-forme officielle dédiée. | Publication sur le site Internet |
| D | IDEM | Publication sur le Journal Officiel de l'Union Européenne |

Exemples de procédures

| | Nature de l'achat | Publicité | Procédure |
|---|---|---|--|
| A | Achat de fournitures administratives (papier, crayons, cahiers...) | utilisation de l'offre publique courante, consultation des sites internet (Viking, Ecoburo, Jpg, supermarchés...) | - critères de choix : qualité écologique, prix |
| B | Achats de travaux d'imprimerie | Transmission d'une demande de devis <ul style="list-style-type: none"> - à 3 entreprises au moins - par voie électronique | Rédaction d'une fiche technique précisant : <ul style="list-style-type: none"> - le format du papier - le grammage - la qualité du papier (recyclé, PEFC..., mat, satiné, brillant) - la couleur (N&B ou couleur) - le nombre d'exemplaires - le délai Rédaction d'une fiche d'évaluation fixant les critères par ordre de priorité : Ex : <ul style="list-style-type: none"> - la qualité du travail (références) - les choix écologiques (recyclé, PEFC, encres végétales) - les valeurs RSE - le prix Evaluation des offres selon la grille d'analyse Choix de l'offre Information des candidats non retenus par courrier ou voie électronique |
| C | Achats de prestations intellectuelles, missions de conseils techniques spécialisées | Avis public d'appel à concurrence publié sur le site Internet de Rhizobiôme | Rédaction d'un Dossier de consultation des entreprises contenant (cf. ex en annexe): <ul style="list-style-type: none"> - un cahier des charges technique (CCTP) - un règlement de consultation précisant toutes les règles de la consultation, les documents de références à fournir, les attestations...et les règles de sélection des offres - un bordereau de prix détaillant les prix par mission identifiée dans le CCTP |
| D | Achats de prestations intellectuelles, missions de conseils techniques spécialisées | Avis public d'appel à concurrence publié sur le Journal Officiel de l'Union Européenne | IDEM |

L'AUTORITE QUI DECIDE DES ACHATS

| Nature de l'achat | Décisionnaire |
|-------------------|--|
| A | Gérant |
| B | Gérant, sur la base des devis |
| C et D | Constitution d'une commission de choix des offres, composée de 6 associés, en plus du gérant. Toute situation d'intérêts directs ou indirects d'une personne membre de la commission de choix des offres devra être signalée. La personne concernée ne pourra participer au vote décisif. |

DATE D'EFFET

Le présent Règlement Intérieur des Achats prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Fait à le Margnès le 12 Avril 2013
Les associés

ANNEXES

- Exemple de DCE
- Convention cadre Rhizobiôme / SCOP SAGNE